

SEANCE DU 10 DECEMBRE 2019 : DELIBERATION N°145

Affaires Juridiques & Gestion de l'Assemblée

Affaire suivie par Claudine LATOUCHE

☎:03.27.53.75.32

Réf.: **CL / I.TOUBEAUX**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**

Date de la convocation : 3 DECEMBRE 2019

L'an deux mille DIX-NEUF, le DIX DECEMBRE à 18 h 30

Le Conseil Municipal de MAUBEUGE s'est réuni à la Mairie, sur la convocation et sous la présidence de Monsieur Arnaud DECAGNY, Maire de MAUBEUGE

Nombre de conseillers en exercice : 39

PRESENTS : **A. DECAGNY** - J-P. COULON - N. LEBLANC - M.C. MORETTI - M.C. LALY - N. GOMES-GONCALVES - B. MORIAME - M. DANNEELS - M. GRAS - C. DEROO - N. REFFAS - Y. ZUMSTEIN - C. DEMUYNCK - F. JOURDAIN - J. PAQUE - P. REMIENS - G. CAMBRELENG - P. MATAGNE - C. DEMOUSTIER - P. NESEN - A. PIEGAY - R. PILATO - A. NEZZARI - S. SERHANI - D. DEJARDIN - S. LOCOCCIOLO - S. CORDIER - F. LEFEBVRE - F. QUESTEL - F. TRINCARETTO - J-Y. HERBEUVAL - M.P. ROPITAL - F. FEKIH - C. DI POMPEO - S. ZATAR - N. MONTFORT - X. DUBOIS - L.A. DE BEJARRY - I. FRATINI

EXCUSE(E)S AYANT DONNE POUVOIR :

Naguib REFFAS : pouvoir à Jean-Pierre COULON

Corine DEMOUSTIER : pouvoir à Arnaud DECAGNY

Sophie CORDIER : pouvoir à Marc DANNEELS

Frédéric LEFEBVRE : pouvoir à Bernadette MORIAME

EXCUSE(E)S :

Marie-Christine MORETTI

Christophe DI POMPEO

ABSENT(E)S :

Jean-Yves HERBEUVAL - Xavier DUBOIS - Louis-Armand DE BEJARRY - Abdelhakim NEZZARI - Irina FRATINI -

SECRETAIRE DE SEANCE : Stéphanie LOCOCCIOLO

OBJET N° 3: Adhésion à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (A.F.C.D.P.)

Vu le règlement (UE) 2016/679 du Parlement européen et du Conseil du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données, dit RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données personnelles),

Vu la loi du 1^{er} juillet 1901 relative au contrat d'association,

Vu la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés,

Vu la loi n°82-213 du 02 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu la loi n°2016-1321 du 07 octobre 2016 pour une République numérique, dite loi Lemaire,

Vu la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment :

- L'article L2121-29 relatif à la clause générale de compétence du conseil municipal, et dispose qu'il « *règle par ses délibérations les affaires de la communes* »,

Vu l'avis du Conseil d'État NOR: JUSC1732261L en date du 07 décembre 2017 portant sur la protection des données personnelles,

Vu l'ordonnance n°2018-1125 du 12 décembre 2018 prise en application de l'article 32 de la loi n°2018-493 du 20 juin 2018 relative à la protection des données personnelles et portant modification de la loi n°78-17 du 06 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés et diverses dispositions concernant la protection des données à caractère personnel,

Vu les lignes directrices adoptées par le groupe de travail dénommé « G29 », institué par l'article 29 de la directive 95/46/CE, organe consultatif européen indépendant dont les missions ont été définies à l'article 30 de la directive 95/46/CE et à l'article 15 de la directive 2002/58/CE et qui traitait des questions relatives à la protection de la vie privée et aux données à caractère personnel jusqu'au 25 mai 2018, date d'entrée en vigueur du Règlement Général sur la Protection des Données.

Vu la charte de déontologie des délégués à la protection des données de l'Association Française des Correspondants à la Protection des Données à caractère Personnel (AFCDP),

Vu la délibération n°2018-318 du 20 septembre 2018 de la CNIL (Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés) portant adoption des critères du référentiel de certification des compétences du délégué à la protection des données,

Vu les statuts de l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) du 7 septembre 2004, modifiés par l'assemblée générale extraordinaire du 23 juin 2014,

Vu le Règlement intérieur de l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP) du 19 janvier 2017,

Vu la délibération n°59 du Conseil municipal du 18 juin 2019 portant « RGPD : désignation d'un Délégué à la Protection des Données et mise en œuvre de la démarche de mise en conformité »,

Vu l'avis favorable de la Commission « Finances, Travaux et Environnement » en date du 02/12/2019,

Considérant que l'AFCDP, association Loi 1901, a été créée en septembre 2004,

Que ladite association rassemble plus de 600 membres, du secteur public et du secteur privé,

Que l'association a notamment pour objet de :

- ✓ promouvoir et développer une réflexion quant au statut et aux missions des délégués à la protection des données (DPD),
- ✓ les accompagner dans leurs missions, en leur permettant d'intégrer un réseau professionnel, lieu d'échanges sur l'interprétation et les modalités d'application du RGPD,
- ✓ participer à toutes initiatives à caractère national, européen ou international, relatives à la mise en œuvre du RGPD,
- ✓ diffuser une veille juridique et technique sur les enjeux de protection des données personnelles à ses adhérents,
- ✓ proposer des évènements à ses adhérents sous formes d'Universités, de séminaires ou de groupes de travail,

Considérant qu'il est rappelé que par délibération n°58 susvisée, la Ville a procédé à la désignation de sa Déléguée à la Protection des Données,

Considérant que l'adhésion à l'AFCDP, permettrait à la Ville, et plus particulièrement à la Déléguée à la Protection des Données, de bénéficier des services proposés par l'association,

Considérant que l'adhésion au titre de « Personne Morale », donne droit pour la Ville à 5 représentants, ce qui peut être l'occasion, outre la personne de la Déléguée à la Protection des Données, de sensibiliser d'autres fonctions, aux enjeux de la protection des données personnelles (ex : DGS, DSI, DRH, Directeur juridique...),

Considérant également que l'adhésion à cette association, témoigne de l'intérêt porté par la Ville, aux enjeux de la protection des données personnelles, et en particulier des données de ses administrés,

Par ces motifs, il est proposé au Conseil municipal :

- **D'approuver** l'adhésion de la Ville de Maubeuge à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP), à compter du 1^{er} janvier 2020,
- **D'autoriser** le versement du montant de la cotisation annuelle, qui s'élève à la somme de 450 € net pour l'année 2020,
- **De dire que** cette dépense est inscrite au budget,
- **D'autoriser** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion au titre de l'année 2020, annexé à la présente délibération, ainsi que tout document afférent.

Ayant entendu l'exposé de son rapporteur,

Après en avoir délibéré,

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité,

- **Approuve** l'adhésion de la Ville de Maubeuge à l'Association Française des Correspondants à la protection des Données à caractère Personnel (AFCDP), à compter du 1^{er} janvier 2020,

Envoyé en préfecture le 12/12/2019

Reçu en préfecture le 12/12/2019

Affiché le

SLO

ID : 059-215903923-20191210-00145-DE

- **Autorise** le versement du montant de la cotisation annuelle, qui s'élève à la somme de 450 € net pour l'année 2020,
- **Dit que** cette dépense est inscrite au budget,
- **Autorise** Monsieur le Maire à signer le bulletin d'adhésion au titre de l'année 2020, annexé à la présente délibération, ainsi que tout document afférent.

Fait en séance les jour, mois et an que dessus

Pour extrait conforme,

Conformément aux dispositions des articles L.2131-1 et L 2131-2 du CGCT, cette délibération ne sera exécutoire qu'à compter de sa publication et sa transmission en Sous-Préfecture.

Le Maire de Maubeuge,

Arnaud DECAGNY



Transmis en Sous-Préfecture le :

Affiché le : 16/12/2019

Notifié le :

Vous avez besoin d'une précision, d'une aide pour remplir ce document ?
 Merci d'adresser un email à
 back-office@afcdp.net

**Veillez imprimer les 2 pages puis les adresser
 (accompagnées de votre règlement à l'ordre de l'AFCDP), à
 Association AFCDP – 1 rue de Stockholm 75008 PARIS ou
 Back-office@afcdp.net**

Notre organisme déclare demander à adhérer à l'association dénommée « Association française des correspondants à la protection des données à caractère personnel » (AFCDP) pour l'année 2020, au titre de :

- PERSONNE MORALE, ENTREPRISE & PROFESSIONNEL, (450 Euros nets). Cette qualité donne droit à cinq représentants maximum.
- GROUPE (900 Euros nets). Cette qualité donne droit à dix représentants maximum.
- GROUPE (1.200 Euros nets). Cette qualité donne droit à quinze représentants maximum.
- GROUPE (2.100 Euros nets). Cette qualité donne droit à trente représentants maximum.
- GROUPE (3.600 Euros nets). Cette qualité donne droit à soixante représentants maximum.

Les représentants peuvent être des personnes morales différentes au sein d'un même groupe. L'AFCDP ne connaît qu'une interface, pour la facturation ou la désignation des représentants (nom 1 : Interlocuteur privilégié). Le passage, en cours d'exercice, d'une catégorie à une autre, entraîne le différentiel entre les deux situations, sans prorata temporis.

Les informations recueillies sont nécessaires pour votre adhésion et la bonne gestion des membres de l'Association. Elles ne sont pas cédées ou transmises à des tiers (seule la raison sociale figure sur la liste des Adhérents AFCDP, publiée sur le site Web de l'association et dans les rapports d'activité). Certaines sont destinées uniquement aux membres du Conseil d'Administration ou aux Chargés de mission. Ces données personnelles étant traitées sur le fondement du contrat, vous disposez du droit d'accès, de rectification, d'effacement, de portabilité des données et de limitation du traitement. Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès d'une autorité de contrôle (en France, la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés). Pour exercer ces droits, veuillez vous adresser à notre délégué à la protection des données, le Secrétaire général (secrétaire-general@afcdp.net). Elles sont conservées pour la durée de l'adhésion.

COORDONNÉES DE VOTRE ORGANISME :

Société/Groupe* : Tél. stand* :
 Adresse* :
 Code postal* : Ville* :

COORDONNÉES DE L'INTERLOCUTEUR PRIVILÉGIÉ :

Nom 1* : Prénom* :
 Fonction* : E-mail* :
 Tel fixe* : Tel mobile :

* **Etes-vous** : DPO En charge de la protection des données personnelles Autre - préciser :

Les adhésions au titre de Personne Morale, Entreprise & Professionnel donnent droit à **QUATRE REPRÉSENTANTS SUPPLÉMENTAIRES** :
 ☛ (Pour les demandes d'adhésion Groupe, merci de joindre une liste des autres représentants : prénom, nom, fonction, adresse email professionnelles, au format de votre choix)

Nom 2* : Prénom* :
 Fonction* : E-mail* :
 Nom 3* : Prénom* :
 Fonction* : E-mail* :
 Nom 4* : Prénom* :
 Fonction* : E-mail* :
 Nom 5* : Prénom* :
 Fonction* : E-mail* :

Nous reconnaissons avoir pris connaissance des Statuts et du Règlement Intérieur de l'association (documents librement accessibles sur le site Web de l'Association, www.afcdp.net) et y adhérer sans restriction. Nous nous engageons notamment à ne pas porter à la connaissance de tiers le contenu des débats, car ils sont confidentiels et réservés au seul usage des membres, et à ne pas faire œuvre de démarchage commercial au sein de l'Association. Comme le spécifie le Règlement intérieur de l'association, tout membre doit honorer l'appel de cotisation émis chaque début d'année. Dans le cas où celle-ci ne serait pas réglée au 30 septembre de l'année en cours, seront proposés à démission lors du Conseil d'Administration ; Cela implique que vous ne ferez donc plus partie des membres et vous n'aurez plus accès au réseau social privé AGORA. Passée cette date, vous devrez refaire une demande d'adhésion pour devenir à nouveau membre de l'AFCDP. Une démission en cours d'année ne dispense pas de la cotisation de l'année en cours (Art. 7.2).

Je m'engage à ne pas porter à la connaissance de tiers le contenu des débats, car ils sont confidentiels et réservés au seul usage des membres, de même que je m'engage à ne pas faire œuvre de démarchage commercial au sein de l'Association.

Fait à _____ Le _____ Signature / Cachet

* Informations obligatoires pour la bonne gestion de votre demande et des Membres AFCDP

Ci-joint ma cotisation annuelle au titre de l'année 2020 (chèque à l'ordre de l'AFCDP ou virement bancaire)

(En cas de paiement sur établissement de facture merci de le préciser et joindre toutes indications utiles ci-dessous)

Cotisation annuelle : Euros nets (3.600, 2.100, 1.200 ou 900 pour un Groupe, 450 pour personne morale, Entreprise & Professionnel)

Dons : Euros nets

Montant total : Euros nets (l'AFCDP n'est pas soumise à la TVA)

RIB : Banque : 10278 Guichet : 04101 N° de compte : 00020541201 Clé 60 (CCM PARIS 8 EUROPE)

IBAN : FR7610278041010002054120160 BIC : CMCIFR2A

➔ **MERCI DE DOCUMENTER CLAIREMENT TOUT VIREMENT AFIN D'EN FACILITER LE RECOLLEMENT COMPTABLE**

Si vous souhaitez recevoir une facture (et pour établissement des Appels de cotisation) - Ce document doit être émis au nom de :

Nom de Facturation : A l'attention de :

Adresse :

Code postal : Ville :

Mentions spéciales à faire figurer sur la facture :

(BDC, TVA, Référence – joindre tout document utile)

Contact Comptabilité :

Mail : Tel :

L'AFCDP est une association Loi 1901 (catégorie juridique 9220 Association déclarée) créée le 10 septembre 2004

AFCDP – 1 rue de Stockholm 75008 PARIS

SIRET : 503 314 353 00023 (établissement parisien)

SIREN 503 314 353

Code APE 9499Z (Autres organisations fonctionnant par adhésion volontaire).

L'AFCDP n'est pas soumise à TVA (elle ne dispose donc pas de n° de TVA intracommunautaire). De par sa nature d'association, l'AFCDP n'est pas référencée au RCS.

Pour mieux vous connaître, nous vous remercions de bien vouloir compléter le formulaire suivant :

* Votre entité/entreprise évolue dans quel secteur d'activité ?

Taille de votre entité/entreprise ?

Comment avez-vous connu l'AFCDP ?

Vos attentes :

Que souhaitez vous trouver au sein de l'AFCDP ?

- Articles, livres blancs, guide de bonnes pratiques, etc.
- Rencontres, Networking (prises de contact), échanges informels
- Lettre d'informations (veille)
- Manifestations, conférences, colloques
- Prise de position (auprès de la CNIL, auprès de la Commission européenne, etc.)
- Autre :

* Quelle contribution allez-vous apporter à l'AFCDP ?

- Participation aux manifestations AFCDP (Assises, Universités, etc.)
- Présence aux rencontres mensuelles entre Membres
- Participation au rayonnement de l'AFCDP en régions
- Soumission d'articles, de témoignages, de bonnes pratiques
- Mise à disposition de salles pour tenir des réunions de travail

Participation aux groupes de travail (d'autres groupes sont actuellement en sommeil) :

- Notification des violations aux traitements de données personnelles
- Localisation et Libertés
- Données Clients et Prospects (Marketing et Vente)
- Données personnelles de Santé
- Flux Transfrontières
- Durée de conservation
- Cloud Computing
- Référentiels et Labels
- Ressources Humaines
- Réutilisation des données publiques
- Assurances/Mutuelles/Retraite
- Conformité des Réseaux Sociaux
- Privacy Impact Assessment (Analyse de risques)
- Associations et Fondations
- Bailleurs sociaux
- Collectivités, Open data

Commentaires, suggestions et demandes (dont création de nouveaux groupes de travail) :

Votre demande d'adhésion sera transmise au Conseil d'administration (vous pouvez être contacté par l'un de ses membres), qui statue par décision non motivée. Elle ne deviendra effective qu'après validation des membres du Conseil d'administration.

Dans l'attente de la validation par le Conseil, vos droits d'accès au réseau social privé de l'association vous seront adressés, sauf cas particuliers.

Nous vous encourageons à participer aux réunions organisées dans votre région afin de faire connaissances avec d'autres membres de votre association.

Nous vous remercions de l'intérêt que vous portez à l'AFCDP et à ses travaux, et vous souhaitons la bienvenue.

* Informations obligatoires pour la bonne gestion de votre demande et des Membres AFCDP